

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 19 Décembre 1792, l'an premier de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la *Gazette Universelle* finissoit le dernier septembre, recevront cette Feuille jusqu'au 5 janvier; elles sont priées de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières.

ALLEMAGNE.

De Treves, le 6 décembre.

AUJOURD'HUI, à midi, les François ont attaqué la redoute des Autrichiens, placée sur le Mont-Verd, à une lieue de Treves; mais, après une très-vive canonnade, qui a duré deux heures, ils ont été repoussés avec une perte considérable. Cependant, malgré cet échec & l'intempérie de la saison, ils n'ont pas renoncé au projet de s'emparer de cette ville. On s'attend que demain ils reviendront à la charge; & à l'instant où j'écris, un autre corps de François paroît se disposer à passer la Moselle à Maehring, à trois lieues d'ici.

Suivant les avis que nous recevons des bords de la Meuse, il paroît que les Autrichiens vont border la rive droite de cette rivière. Une partie de leur quartier-général est à Henri-la-Chapelle: là, est aussi le feld-maréchal-lieutenant-comte de Clairfait, avec plusieurs autres généraux. On ajoute que le général Damouriez a ordonné au magistrat de Limbourg de lui préparer des rations pour 15,000 hommes.

(Extrait de la gazette allemande de Francfort, du 8 décembre).

« Des personnes mal-intentionnées ont publié des bruits injurieux à notre ville, qu'il nous importe de détruire. Il n'est pas vrai que les citoyens de notre ville aient trempé leurs mains dans le sang des François massacrés dans nos murs. Il n'est pas vrai non plus qu'ils aient aidé les Allemands à reprendre notre ville; ce n'est qu'après une canonnade d'une heure que les deux armées combinées se sont emparées de la ville. Tandis que le commandant-général Vanhelden envoyoit par la porte neuve un trompette & un officier pour capituler, les Hessois s'étoient déjà rendus maîtres de la porte de la Toussaint, défendue vigoureusement par l'officier François qui en avoit la garde. Les ouvriers & les journaliers de la ville se portèrent alors de ce côté-là, forcèrent la porte de la Toussaint, & baissèrent le pont-levis. En conséquence, les Hessois se précipitèrent du côté de l'ouverture, & forcèrent l'avant-garde, à l'aide d'un feu continu qui pleuvoit sur elle. Pendant tout cet espace de tems, aucun citoyen n'osa sortir de chez lui, de crainte d'être écrasé par une grêle de balles. Ce ne fut que lorsque les canons cessèrent de tirer, que les alliés étoient maîtres de la ville, & qu'on eut

massacré tous les François qui n'avoient pas voulu se rendre, que les citoyens sortirent de leur maison pour engager ceux des François qui étoient sous les armes à se rendre, & pour implorer la grace de ceux qui étoient désarmés. Ils parvinrent ainsi à sauver trois cents hommes. Plusieurs bourgeois retirèrent chez eux des blessés qu'ils gardèrent jusqu'au lendemain. Ceux qui furent trouvés hors des portes furent ramenés sur des charriots, & ceux des remparts rapportés sur des brancards. Comme les Allemands avoient leurs chirurgiens, il fut ordonné à ceux de Franclort de ne s'occuper que des François qui avoient été transportés à l'hôtel du *Bauf-Rouge*. Jusqu'au milieu de la nuit, ils furent occupés à mettre l'appareil sur les blessures.

De leur côté, les citoyens s'empresèrent de procurer aux blessés les choses les plus nécessaires. On n'oublia pas non plus les prisonniers. Le magistrat leur fit porter à boire & à manger.

Pour récompenser le zèle & l'ardeur du prince de Hesse-Philippstal & du général Biensturodt, à la reprise de notre ville, le roi de Prusse les a décorés de l'ordre de l'Aigle-Noir; & le colonel de Banning & les autres officiers hessois ont obtenu l'ordre du Mérite. Chaque bas-officier a obtenu une gratification d'un florin, & chaque soldat 36 kreutzers. Le landgrave de Hesse-Cassel est arrivé ici hier en bonne santé.

Le commandant Vanhelden & ceux des officiers François qui ont été faits prisonniers, ont été transférés à Marbourg.

Avant-hier, & toute l'avant-dernière nuit, les deux armées ont encore été aux prises. Les François ont encore été obligés de se replier, & l'armée combinée s'est rendue maîtresse de la fameuse forteresse de Koenigstein.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 décembre.

Le roi s'étant rendu hier au parlement, y prononça ce discours:

Mylords & Messieurs.

Ayant jugé nécessaire de lever une partie de la milice de ce royaume, je vous ai rassemblés, en exécution de la loi, dans l'intervalle de tems fixé par elle, & c'est pour moi, dans cette conjoncture, une grande satisfaction, sous tous les rapports, de me voir au milieu de vous au parlement.

Je me serois cru très-heureux si j'avois encore eu à vous annoncer la continuation assurée, & non interrompue, de toutes les bénédictions qu'un état de tranquillité a procuré à mes sujets; mais des événemens récents exigent le concert de notre vigilance & de nos efforts réunis pour conserver les avantages dont nous avons joui jusqu'ici.

Les menées séditieuses, qui avoient été en grande partie déjouées par votre formelle & ferme déclaration dans la dernière session, & par le concours général de tout mon peuple dans ces mêmes sentimens, viennent de se renouveler plus ouvertement, & ont pris un accroissement rapide. Un esprit de tumulte & de désordre, (effet naturel de ces menées), s'est manifesté par des insurrections & des émeutes qui ont nécessité l'emploi d'une force militaire pour le soutien du magistrat civil. L'adresse employée pour exciter au mécontentement, sous différens prétextes, dans plusieurs parties du royaume, a paru naître d'un projet formé d'essayer à détruire notre heureuse constitution, & à renverser tout ordre & tout gouvernement, & il est évident que c'est d'accord & de concert avec des étrangers, qu'on a cherché à effectuer l'exécution de ces projets.

J'ai soigneusement observé une exacte neutralité pendant le cours de la guerre actuelle du continent, & je me suis constamment abstenu de me mêler en aucune manière des affaires intérieures de la France; mais je ne puis voir sans le plus grand chagrin, des apparences, dont la force & l'évidéce augmentent à chaque instant, d'une intention marquée de susciter des troubles dans d'autres pays, au mépris des droits des nations neutres; de poursuivre des projets de conquêtes & d'agrandissement, & de faire contre mes alliés les états-généraux, qui ont observé la même neutralité que moi, des démarches également attentatoires aux loix des nations & aux articles stipulés dans des traités existans. Dans ces circonstances, j'ai pensé que c'étoit pour moi un devoir indispensable d'avoir recours aux moyens de précaution & de défense intérieure, que la loi me donne le droit de prendre. J'ai pensé aussi devoir faire quelques augmentations dans mes forces de terre & de mer, étant bien persuadé que dans l'état actuel des affaires, ces efforts sont nécessaires & sont également propres à maintenir la tranquillité intérieure, & à tenir une conduite ferme & modérée qui puisse nous conserver les avantages de la paix.

De mon côté, je ne négligerai rien de ce qui pourra me faire arriver à un but si désirable, sans cependant compromettre la sûreté de mes royaumes & la fidele observation des engagemens que nous sommes obligés de remplir, autant par les loix de l'intérêt que par celles de l'honneur.

Messieurs de la chambre des communes,

J'ai ordonné que l'estimation des dépenses de l'année prochaine vous soit présentée, & je ne doute pas de votre bonne volonté & de votre exactitude à pourvoir aux dépenses des différentes branches du service public.

Vous vous joindrez certainement à moi pour déplorer la nécessité de ces dépenses extraordinaires, qui arrêteront pour quel que tems l'augmentation des fonds destinés chaque année à l'extinction de la dette publique, & qui retarderont le soulagement que mes sujets devroient éprouver par une prochaine diminution des impôts; mais je suis persuadé que vous sentirez, comme moi, que les efforts nécessaires pour affermir notre sûreté & notre tranquillité actuelle, sont les vrais moyens de nous faire obtenir ces heureux résultats, & c'est pour moi une grande consolation de penser que vous trouverez dans l'excédent des revenus actuels, sur la dépense ordinaire, d'amples ressources pour fournir aux frais des préparatifs vigoureux que je suis obligé de faire.

Mylords & Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous fais part des brillans succès des armées britanniques dans l'Inde, dûs à l'habileté du commandant, le marquis de Cornwallis; ils ont terminé la guerre par une paix avantageuse & honorable, dont les articles sont d'autant plus agréables, qu'ils assurent pour l'avenir la tranquillité des possessions britanniques dans cette partie du monde.

Vous n'aurez plus naturellement à vous occuper à présent, dans le gouvernement de ces riches possessions, que des moyens indiqués par l'expérience & par une mûre délibération, pour contribuer à leur prospérité intérieure, & pour assurer les avantages importans qu'elles peuvent procurer au commerce & aux revenus de ce pays.

Je suis convaincu que vous allez immédiatement vous occuper des mesures que vous croirez nécessaires de prendre, dans les circonstances présentes, pour augmenter l'obéissance due aux loix, & pour réprimer tout attentat contre la paisible tranquillité de ces royaumes: vous sentirez facilement que tout dépend du résultat de vos délibérations, & que l'uniformité de votre conduite est le plus sûr garant que vous ne négligerez rien, de votre côté, de ce qui peut assurer la tranquillité actuelle, & les avantages désirables de ce pays.

Je suis toujours profondément & inaltérablement sensible aux preuves répétées que vous m'avez données de votre affection cordiale, & de votre attachement à ma personne; & je compte avec confiance sur la continuation de ces sentimens, & sur votre ferme résolution de défendre & de soutenir cette constitution, qui depuis si long-tems protège les libertés, & propage le bonheur de toutes les classes de mes sujets.

Vous pouvez être bien assurés de mon zèle & de ma coopération cordiale dans tous les efforts que vous ferez pour faire passer à la postérité ces précieux avantages dont, grâce à la Providence, vous avez vous-mêmes fait l'épreuve, & je ne doute pas que nos efforts réunis n'aient un plein succès, secondés par un peuple libre & loyal.

(Nous donnerons demain l'extrait des débats sur ce discours du roi).

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 13 décembre.

Depuis quelques jours, il nous arrive ici beaucoup de caissons. Hier matin, il est entré un convoi composé de caissons pour des canons de 12 livres de balles, & vers le soir, six charriots remplis de bombes, & six autres de boulets. Aujourd'hui il est parti d'ici par la porte de Namur environ 40 voitures chargées de bombes.

Le 5 de ce mois, les habitans de Tirlemont (dans cette province) ont fait protester par notaire contre toute innovation, jurant de vivre & mourir dans la religion catholique & dans l'ancienne constitution. Il est aisé à deviner que cette démarche n'est qu'une suite des intrigues du parti des états de Brabant, ainsi que la résolution prise le 9 par le peuple du chef-banlieue de Grienberghe, (district de cette province) savoir, 1°. que les habitans veulent vivre & mourir dans la sainte religion catholique-romaine; 2°. qu'ils reconnoissent & confirment pour leurs représentans légitimes les états de Brabant; 3°. qu'ils veulent vivre comme un peuple libre, selon leurs loix & constitution de Brabant, sans en adpter d'autres, &c.; 4°. que leur vœu & volonté est que les magistrats actuels & tribunaux de justice, confirmés par la constitution, sur-tout le conseil de Brabant, continuent leurs fonctions, conformément aux usages du pays; 5°. que l'acte & procès-verbal de cette réso-

» lution soient imprimés & affichés, avec ordre aux échevins de
» le signer, &c. ».

L'assemblée des représentans provisoires de notre ville a décidé, que le château de Schoonemberg, appartenant aux ci-devant gouverneurs-généraux, sera converti en hôpital militaire, toutefois en faisant séquestrer les meubles & objets précieux qui le décorent.

Beaucoup de gardes nationaux de France demandent à se retirer, donnant pour raison, les uns qu'ils ont besoin de retourner chez eux, les autres qu'ils ne sont engagés que pour combattre l'ennemi jusqu'aux frontières, &c. Il faut espérer que la prudence des chefs calmera leurs plaintes, & prévendra la mauvaise sensation que pourroient causer leurs murmures, sur-tout s'ils étoient entretenus & fomentés par les malveillans de ce pays, qui profitent adroitement de toutes les voies pour semer la division.

Tandis que les affaires traînent ici en longueur, elles vont rapidement à Liège, où il a été arrêté le 8, 1^o. » que la convention nationale liégeoise sera composée de 120 représentans; 2^o. que la ville de Liège & sa commune, à raison de la population, nommera 20 représentans ». Le citoyen *Bonne-Carrière* a beaucoup contribué au succès rapide des affaires chez les Liégeois, plus mârs pour la *liberté & l'égalité* que ne le sont nos Brabançons.

Le général Dumouriez, qui étoit attendu ici hier, est toujours à Liège, ainsi que les commissaires de la convention nationale qui se sont rendus auprès de lui.

Une députation de patriotes hollandois doit se rendre à Paris; & je crois que nous ne tarderons pas à voir l'étincelle de la révolution batave embrasser les Provinces-Unies. Jusqu'ici on paroît assez tranquille à la Haye.

FRANCE.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Copie de la lettre écrite au ministre de la marine par le général Marassé, commandant.

A Anvers, le 12 décembre.

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre du lieutenant Moulton, commandant une division de l'armée navale de la république française, mouillée devant cette place depuis avant-hier; c'est sans doute un compte qu'il vous rend; mais il y a deux choses qu'il ne vous dit pas; 1^o. qu'il a été reçu au bruit de plus de 12 cents coups de canons, qu'il a rendu en faisant le simulacre d'un combat naval, aux acclamations d'un peuple immense & d'une nombreuse garnison; & je fais que les négocians doivent traiter les équipages dimanche, & leur donner une fête; 2^o. que le commandant Moulton est un très-bon officier, excellent marin, & qu'il a très-bien débüté ici; j'espère qu'il viendra demain à la société des amis de la liberté & de l'égalité; je desirerois qu'il parlât mieux la langue française.

Demain il envoie un officier de son état-major à Terrevent, réclamer 60 mille fusils qui doivent être livrés sur un marché passé avec le citoyen Caron Beaumarchais: cet officier ira de suite à Fleissingue savoir ce qu'est devenue la carcaffière *la Sainte-Lucie*, commandant Foucart: il se répand un bruit qu'elle y est retenue, qu'on lui a refusé un pilote, & qu'on avoit dit dans cette ville (Fleissingue) qu'on pendroit celui qui piloteroit le bâtiment; mais, quoi qu'il en soit, je l'aurai, & je l'enverrai plutôt chercher par *l'Ariel*, *le Fanfaron*, & deux chaloupes canonnières & carcaffières.

Extrait d'une lettre écrite par le général Bournonville au ministre de la guerre.

Au quartier-général à Cherf, le 13 décembre 1792.

Je vous ai annoncé, citoyen-ministre, mes nouvelles dispositions provoqués par le tems & les circonstances. J'occupe maintenant les villes de Mestricg, de Frendenburg & de Saarbruck, qui sont au pouvoir des armées de la république; Saarbruck, la plus importante par son château & ses fossés: l'ennemi qui regrette cette prise, est venu pour l'attaquer en force avant-hier; mais le général Pully l'a repoussé avec vigueur; l'ennemi s'est replié avec perte; nous n'avons eu que quelques blessés: les gendarmes qui ont chargé contre les dragons de Toscane, leur ont fait un seul prisonnier.

J'avois projeté hier une double attaque, l'une sur Consaarbruck, & l'autre sur Pelingen; elles ont eu lieu toutes deux; mais la première a été prévenue, & nous n'avons pu que conserver l'avantage du terrain.

Les ennemis se sont portés de très-bonne heure sur le village de Bilbetausen, où étoit le seul quatrième bataillon de la Meurthe, fort de 300 hommes seulement. Ce bataillon intrépide, commandé par le septuagénaire lieutenant-colonel Pontcarré, plein d'ardeur & d'intelligence, s'est emparé de la hauteur; il a arrêté un corps de 10 cents hommes, dont 400 de cavalerie, par un feu roulant; il a donné le tems au général Pully d'arriver avec des forces; l'ennemi s'est triplé en moins de trois heures. Le général Pully avoit égales forces; le combat a été vif, & l'ennemi mis en déroute; la compagnie franche de Saint-Maurice l'a suivi jusques dans les batteries & retranchemens: l'ennemi paroît avoir beaucoup souffert. Nous n'avons eu qu'un volontaire de tué, quatre ou cinq blessés, & un officier. Le commandant de la gendarmerie a eu un cheval tué sous lui.

Le quatrième bataillon de la Meurthe a fait des prodiges; le sixième & celui de Popincourt, celui de Rhône & Loire, se sont distingués, ainsi que le quatre-vingt-seizième régiment d'infanterie. Toutes nos troupes en général ont parfaitement donné.

J'ai attaqué vers les 11 heures la montagne de Pelingen; dans une heure le village a été battu, évacué & à nous; mais je n'ai pas jugé à propos de l'occuper.

P. S. A l'instant le général Pully me mande qu'il a été attaqué par la gauche du côté de Ravel, sans doute par les troupes de Grevenmaker; qu'il a fait deux prisonniers, tué un peu de monde à l'ennemi qui s'est vite replié.

Proclamation à faire par les généraux français aux peuples conquis à la liberté, adoptée par la convention nationale dans la séance du 13 décembre.

LE PEUPLE FRANÇOIS AU PEUPLE.....

FRERES ET AMIS,

Nous avons conquis la liberté & nous la maintiendrons. Nous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable, qui vous a toujours appartenu, & que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime. Nous avons chassé vos tyrans; montrez-vous hommes libres, & nous vous garantirons de leur vengeance, de leurs projets & de leur retour.

Dès ce moment la nation française proclame la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités civiles & militaires qui vous ont gouvernés jusqu'à ce jour, & de tous les impôts que vous supportez sous quelque forme qu'ils existent, l'abolition de la dime, de la féodalité, des droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, fixes ou casuels, des banalités, de la servitude réelle & personnelle, du droit

exclusif de chasse & de pêche, de corvées, de la gabelle, des péages, des octrois, & généralement toutes espèces de contributions dont vous avez été chargés par des usurpateurs.

Elle proclame aussi l'abolition parmi vous de toutes corporations nobiliaire, sacerdotale & autres, de toutes les prérogatives & privilèges contraires à l'égalité : vous êtes dès ce moment, frères & amis, tous citoyens, tous égaux en droits, & tous appelés également à gouverner, à servir & à défendre votre patrie.

Formez-vous sur-le-champ en assemblées primaires ou de communes; hâtez-vous d'établir vos administrations & justices provisoires : les agens de la république françoise se concerteront avec vous pour assurer votre bonheur & la fraternité qui doit exister désormais entre nous.

De Paris, le 19 décembre.

Les dernières nouvelles de Londres nous apprennent que les débats qui ont succédé dans les deux chambres au discours du roi, & la motion d'adresse de remerciement, ont donné le thermomètre des deux partis. Le ministère penche pour la guerre avec la France; l'opposition est contre; mais cette opposition paroît bien foible; car deux cents cinquante membres ont voté pour le ministère dans la chambre des communes, contre cinquante membres du parti de l'opposition.

L'armée du général Dumouriez prend ses cantonnemens d'hiver dans la Belgique.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Fermond).

Séance du mardi 18 décembre.

Le ministre de la guerre a réclamé la justice de la convention en faveur de huit volontaires estropiés à la fameuse journée du 20 septembre. La convention a accordé à chacun de ces volontaires un secours provisoire de 50 livres, & a chargé ses comités de la guerre & des secours de lui faire un rapport général sur les moyens d'indemniser les défenseurs de la république, qui ont été mis dans l'impuissance de travailler, en combattant pour elle.

On a adopté la rédaction de l'acte d'accusation contre Dufresne-Saint-Léon.

Un décret avoit ordonné que Frédéric Diétrich, ci-devant maire de Strasbourg seroit transféré dans les prisons de Befancon, pour y être jugé par le tribunal-criminel du département du Doubs. Le motif de ce décret étoit que le jugement de Diétrich par le tribunal de Strasbourg auroit pu être influencé par les nombreux partisans de l'accusé. Aujourd'hui le comité de législation a proposé de rapporter ce décret, parce que la difficulté de faire transporter les témoins à une grande distance, & de recevoir leurs dépositions dans une ville où l'on n'entend pas l'allemand, pouvoit rendre interminable le procès de Diétrich. Le projet du comité de législation a été écarté par l'ordre du jour.

A peine cette décision avoit-elle été portée, qu'un membre de la députation du Bas-Rhin est venu la justifier, en donnant connoissance d'un fait important : il a dit que la présence de Diétrich à Strasbourg avoit tellement divisé les habitans de cette ville & de tout le département, qu'on y craignoit des agitations violentes : le général Biron n'ose s'éloigner de Strasbourg pour marcher vers Cuffine, dans la crainte que son absence ne donne plus d'avantages aux mécontents. Le

membre qui a fait part de cette nouvelle adligeante, a demandé que des commissaires de la convention fussent envoyés à Strasbourg pour y rétablir l'ordre & la paix. On verra plus bas la décision prise à cet égard.

Les comités diplomatique, de la guerre & des finances ont fait présenter par Cambon un rapport concernant les demandes instantes souvent réitérées par Cuffine. Ce général se plaint de manquer de numéraire, & d'être dans l'impuissance de procurer à son armée des vivres & effets d'habillement dont elle a le plus grand besoin : cependant il est constaté que l'armée du Rhin a reçu, en plusieurs envois, une somme de 22 millions sept cents huit mille livres; mais ces fonds, qui devoient être employés à subvenir aux besoins ordinaires de l'armée, ont été affectés à des dépenses extraordinaires, commandées par les circonstances. Cuffine a été obligé de se fortifier à Mayence; & ces fortifications ont coûté beaucoup, & seront aussi fort utiles. Une autre cause de la disette de cette armée, c'est la jalousie de deux compagnies qui sont chargées des approvisionnemens, & qui cherchent à se détruire l'une l'autre. Cambon a proposé d'envoyer dans les armées du Rhin deux commissaires pris dans le sein de la convention, chargés de vérifier les besoins de cette armée, & de faire poursuivre les traitans prévaricateurs.

La convention a décrété la proposition de Cambon; elle a nommé pour commissaires les citoyens Reubell, Osselin & Merlin de Thionville. Ces commissaires ont été chargés de passer à Strasbourg, & d'y prendre les mesures propres à y rétablir le calme.

Un membre a dit que nos armées étoient remplies de fripons, en y comprenant même les généraux & les soldats. Les murmures qui ont accueilli cette opinion, ont averti le membre qu'il venoit de lui échapper une absurdité.

Le ministre de la guerre a envoyé une dépêche du général Miranda, datée de Ruremonde, le 15 de ce mois. Après la prise de possession de toute la Gueldre autrichienne, nos troupes ont poursuivi l'ennemi jusqu'à Berghen : là, on s'est assuré qu'il alloit à Cologne, & qu'il repassoit le Rhin. Nous lui avons fait 100 prisonniers, & il a perdu quelques fourrages.

La discussion s'est ouverte sur l'objet important de l'instruction publique. Nous en parlerons demain, ainsi que de la suite de la séance.

Séance levée à quatre heures & demie.

MONESTIER, rédacteur des articles de la Convention nationale.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1792.
Toutes lettres.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam... 34 $\frac{1}{2}$ à 35.	Cadix.... 24 liv. 10 à 5 f.
Hambourg.... 310 à 305.	Gènes..... 153.
Londres..... 17 $\frac{7}{8}$ à 18.	Livourne..... 103.
Madrid.... 24 liv. 15 à 10 f.	Lyon, pay. des Saints.. $\frac{3}{4}$ b.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 18 décembre 1792.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2040. 45.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....
Idem, sans bulletin.....	2. 2 $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sorti en voyage.....	6. 5 $\frac{3}{4}$ b.
Bulletins.....
Idem, sortis.....	68.